



## FINANCEMENT ET EXONÉRATION

# AIDES EN FAVEUR DE LA MOBILITÉ PROPRE POUR LES PROS ET ASSOCIATIONS EN ZFE - BONUS ET PRIMES

La Métropole Aix-Marseille-Provence a instauré une Zone à Faibles Émissions (ZFE) depuis le 1er septembre 2022, visant à réduire les émissions polluantes et à améliorer la qualité de l'air. Dans ce cadre, des aides financières sont proposées pour l'acquisition de véhicules peu polluants ou le changement de motorisation, s'inscrivant dans un engagement fort pour la santé publique et la mobilité durable, notamment des acteurs économiques.

## POUR QUI ?

Le dispositif accompagne les acteurs économiques du territoire : PME, associations reconnues d'utilité publique et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) peuvent prétendre aux aides, à condition d'avoir leur siège social ou un local dans le périmètre de la ZFE. Le plan prévoit aussi un soutien à l'acquisition de véhicules utilitaires propres, une aide à la conversion des motorisations contre la mise au rebut d'un véhicule non conforme, et une subvention pour l'achat de vélos cargo.

## LES AIDES EN BREF

### Montant des aides financières

Aides proposées par la Métropole	Montants
Achat camionnette légère (PTAC <3,5 t) électrique ou hydrogène neuve	5 000 €
Achat camionnette légère électrique ou hydrogène d'occasion	2 500 €
Rétrofit camionnette légère vers l'électrique	2000 €
Rétrofit camionnette légère vers l'hybride rechargeable	1000 €

### Montant des aides financières

Type de vélos	Montants
Vélo cargo mécanique neuf ou occasion	500 €
Vélo cargo à assistance électrique neuf ou occasion	1500 €

**Les aides sont cumulables avec les aides de l'Etat et de la Région Sud**, plus d'informations :

Aides de l'Etat :



Aides de la Région Sud :



## COMMENT BÉNÉFICIER DES AIDES ?

Pour votre demande de subvention, appelez le **0800 713 137** ou connectez-vous sur :



Plus de détails sur cette page :

